

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 57 (1912)
Heft: 11

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La guerre des Balkans. — L'éducation nationale à la caserne. — Instruction sur les travaux de campagne à l'usage de l'infanterie.

Peut-il être question aujourd'hui d'une chronique suisse? Les esprits sont ailleurs. Un événement d'une telle importance historique se déroule dans les Balkans que l'attention se détourne de tout autre spectacle. Nous assistons à la transformation d'un monde, à l'aboutissement de six siècles d'histoire, au triomphe, sur une civilisation qui eut ses jours de gloire, d'une autre civilisation, plus parfaite en son germe et à qui devait tôt ou tard appartenir la victoire, si le progrès n'est pas un vain mot. Et comme toujours, c'est par la force que cette victoire est assurée, en vertu d'une vieille loi, restée constante dans l'évolution des nations et des races, et qui veut que le royaume des cieux soit aux violents qui le ravissent. Pacifisme, internationalisme, antimilitarisme sont des théories, des abstractions, qu'un long état de paix encourage et dont, périodiquement, la guerre démasque l'inanité. Et la conclusion à laquelle on aboutit est toujours la même : seuls ont le droit de vivre, les peuples dont le moral est assez haut pour que la paix ne les aveugle pas sur la nécessité d'être prêts à la guerre, et sur les efforts, sur les sacrifices collectifs et individuels que cette nécessité comporte.

Il est probable que lorsqu'on aura eu le loisir de rechercher les causes des victoires et des défaites foudroyantes des Balkans, c'est à cette conclusion que l'on aboutira. On s'apercevra que la part faite dans les résultats aux canons Schneider et aux canons Krupp, aux instructeurs allemands et aux instructeurs français est infime, qu'il a fallu tout l'amour-propre exagéré de journalistes superficiels pour leur donner l'importance d'une cause primordiale, que l'explication est autrement plus haute et tout entière dans l'âme non pas même des combattants, mais des peuples et des Etats dont les combattants furent l'émanation, si l'on ose dire.

C'est ici le cas de rappeler Montesquieu :

« Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent, ou la précipitent ; tous les accidents sont soumis à ces causes ; et si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière a ruiné un Etat, il y avait une cause générale qui faisait que cet Etat devait périr par une seule bataille. »

Ceci nous ramène à la question de l'éducation nationale de la jeunesse dont la *Revue militaire suisse* a fréquemment parlé déjà. Elle en a parlé, entre autres, dans sa livraison de septembre où elle a cité un article de M. Benjamin Vallotton. Cette citation a provoqué la réponse suivante que nous adresse un camarade :

« La chronique suisse de septembre contenait une citation d'un article de M. Benjamin Vallotton, paru dans la *Gazette de Lausanne*, sur l'éducation nationale. Il y était question de la culture nationale dans l'armée, trop négligée selon M. Vallotton.

L'auteur de l'article a parfaitement raison lorsqu'il prétend que nous travaillons avec fièvre en oubliant presque complètement de nous adresser aux sentiments, de susciter l'enthousiasme, de parler au cœur, de cultiver l'âme du jeune soldat. Mais, où il est dans l'erreur, c'est quand il déclare que les officiers instructeurs qui s'efforcent par des causeries sur l'histoire suisse, de faire vibrer la corde des sentiments, le font « en marge des règlements, » presque « contre les règlements. »

Cela est inexact. Il existe une série de circulaires et d'arrêtés du Département militaire fédéral qui ont trait à l'éducation du soldat.

La circulaire : *Buts de l'instruction* du 27 février 1908, que chaque officier possède, qui est commentée devant les élèves-officiers, contient une foule d'excellents principes. On y place au premier rang la « mission éducatrice des chefs ». Si tous les instructeurs étaient pénétrés de l'esprit de cette circulaire, l'alinéa suivant (page 9) serait une réalité.

Nos recrues doivent rentrer dans leurs foyers pleines de zèle pour le métier des armes et pour les grandes choses, pénétrées de confiance en leurs supérieurs, l'âme ardente et le cœur chaud, le physique et le moral fortifiés; elles feront la joie des leurs et seront un honorable témoignage en faveur de ceux qui les ont formées.

En est-il toujours ainsi? Laissons à chaque officier ou sous-officier le soin de faire son petit examen de conscience.

Nous avons aussi la circulaire du chef de l'arme de l'infanterie du 1^{er} avril 1910, instituant dans chaque compagnie, au moins une fois par semaine, une causerie sur l'histoire suisse, par l'instructeur de compagnie. A cet effet, chaque instructeur a reçu la brochure : *Militär geschichtliche Ereignisse in der Schweiz, 1798-1907* (traduite en français), qui peut servir de base à cet enseignement. Malheureusement tous n'en font pas usage et quelques-uns l'ignorent par parti-pris.

Notre règlement de service, celui d'exercice, renferment de nombreux passages ayant trait à l'éducation morale : « Devoirs des chefs, » « Devoirs du soldat. » Dans le chapitre du combat, les exemples abondent, devoirs du soldat sur le champ de bataille, esprit d'offensive, etc. Mais il faut savoir les utiliser, les commenter, en tirer des leçons, en s'appuyant sur des faits

tirés de l'histoire de la guerre, de notre histoire à nous. Et c'est, hélas, ce qui nous manque. On devrait avoir un règlement spécial pour les officiers dans lequel ce travail serait tout préparé, car chaque officier n'est pas disposé à faire des recherches historiques. Si, en regard de chaque paragraphe, on trouvait un exemple se rapportant au texte, pouvant se graver dans l'esprit du soldat, la question serait à moitié résolue. Certains instructeurs laissent complètement de côté, malgré des circulaires officielles, cette partie essentielle de l'instruction militaire. Chaque année, des centaines de recrues rentrent dans leurs foyers, sans savoir pourquoi elles ont porté l'arme, évolué, tiré, fait du pas cadencé, couché à la belle étoile, marché dans la poussière ou la pluie, sans trêve ni merci, pendant des semaines. A les questionner, on reste stupéfait. Ils ne savent rien de la mission de l'armée, de l'idéal national. Le mot neutralité n'a qu'un sens vague pour eux : « La Suisse est neutre parce qu'elle n'a pas le droit de faire la guerre ! » Voilà la réponse d'une recrue de 1912 après 8 semaines de service. Singulière mentalité chez un individu qui apprend le métier des armes !

Le travail est énorme. Il faut reconnaître cependant que le progrès est sensible et qu'un nombre sans cesse plus considérable d'officiers comprennent leur tâche non plus comme de vulgaires « Drillmeister », mais comme des éducateurs. L'école et la caserne sont la base de la tradition nationale. C'est grâce à l'école et à la caserne que les petits peuples des Balkans nous donnent aujourd'hui l'admirable spectacle qui réveille l'enthousiasme de l'Europe.

Et, à ce sujet, comme il serait simple d'utiliser les leçons de cette guerre pour élever l'âme de nos recrues. Il n'y aurait qu'à réunir chaque soir, ou chaque semaine les compagnies, pendant 20 minutes, pour leur expliquer ce qui se passe là-bas où le canon tonne. Quelle aubaine pour l'instructeur de pouvoir parler d'une guerre actuelle, quel intérêt palpitant pour les hommes, quelle façon simple de leur montrer que les soldats qui se battent en ce moment ont appris comme eux à la caserne, sur la place d'exercice, les demi-tours et les éléments du tir, le service en campagne, l'endurance et la camaraderie avant de marcher à l'ennemi et de mourir pour leur pays ! C'est faire passer devant les yeux du conscrit l'image de la guerre toujours possible, pour nous Suisses aussi bien que pour les petites nations des Balkans. C'est la démonstration claire, évidente de la nécessité d'être prêts si nous voulons avoir le droit de vivre. C'est trop simple pour qu'on y pense, peut-être ? Mais nous savons que plusieurs instructeurs ont déjà commencé ces conférences sur la guerre actuelle et que leur auditoire est visiblement intéressé.

Quant au chant, il est facile de trouver une heure par semaine pour répéter quelques airs, et apprendre les paroles. Un soldat-instituteur ou un sous-officier membre d'une société de chant dirige les répétitions et un

choeur est bientôt formé dans chaque compagnie. Où M. Vallotton exagère, c'est quand il dit que la « Tonkinoise » et « Roulez tambours » forment notre répertoire habituel. Dans les écoles de recrues, pour peu que les instructeurs s'en occupent, on arrive à chanter fort bien un répertoire varié.

Le jugement d'un officier français : « Je ne sais rien de plus triste que la vie de caserne en Suisse » n'est qu'une boutade. Ceux qui vivent dans nos casernes savent qu'il y règne une joyeuse activité et que les chants et les rires s'échappent de toutes les fenêtres, le soir, une fois le travail fini. Chaque recrue reçoit à l'arsenal, pour le prix de 20 centimes, le recueil de « Chants du soldat » ; encore un point ignoré de M. Vallotton.

Les efforts faits pour introduire dans notre armée un système d'éducation nationale sont donc réels et officiellement appuyés. L'article même de M. Vallotton vient de recevoir les honneurs de l'officialité ; un communiqué du chef de l'arme de l'infanterie l'a consacré : annexe à la circulaire du 1^{er} avril 1910.

Il ne reste plus qu'à s'inspirer de ces excellents principes pour donner à nos soldats cette fierté de l'uniforme, entretenue dans d'autres armées par les historiques de régiments, les belles musiques, les revues grandioses, les cérémonies et les médailles, petites satisfactions d'amour-propre qui sont refusées à nos soldats. Car notre armée semble avoir une crainte exagérée, malade, de toute mise en scène, de tout esprit cocardier, de toute imagination. Elle est terne et sans couleurs. On oublie trop chez nous que le soldat ne vit pas seulement de soupe et de pas cadencé et que ces cœurs de jeunes hommes ont besoin d'une nourriture spirituelle, d'un idéal pour accomplir mieux encore et plus gaiement le service particulièrement rude qu'on exige d'eux. »

* * *

Au commencement de l'année, le Conseil fédéral a adopté, à titre provisoire, une *Instruction sur les travaux de campagne à l'usage de l'infanterie*. L'édition française de cette Instruction a été récemment distribuée. Elle remplace celle de 1892 qu'elle simplifie à certains égards et développe à d'autres. Elle tient compte surtout des expériences de guerre les plus récentes, ainsi que l'ont fait ces dernières années toute une série d'armées, allemande, française, sans parler des armées japonaise et russe.

La différence entre la nouvelle et l'ancienne Instruction réside surtout dans les pétitions de principe suivantes : « La présente Instruction, disait celle de 1892, traite essentiellement de la fortification volante en vue de la défense par l'infanterie. » Celle de 1912 écrit en lettres grasses : « On fait usage de la fortification de campagne dans l'attaque comme dans la défense. »

Cette affirmation est le résultat des enseignements offerts par certaines attaques méthodiques des Japonais. Il sera intéressant de mettre en compa-

raison ceux qui nous viendront des attaques brusquées qui semblent s'être produites dans les Balkans. Il est probable que la conclusion sera qu'en toutes choses il faut se garder de l'esprit de système. Mais rien n'est plus difficile.

Il semble que l'Instruction sur les travaux de campagne s'est appliquée à s'en affranchir en supprimant ce qu'il y avait de formaliste dans l'ancienne. Elle ne s'astreint plus à indiquer des durées d'exécution, calculées à quelques minutes près, pour les diverses constructions qu'elle préconise, et les dimensions ne donnent plus lieu non plus aux longues colonnes de chiffres que l'ancien règlement confiait à la mémoire de ses lecteurs. Elle procède par données plus générales quoique précises, et par conseils et explications plus que par impératives prescriptions.

Dans l'examen des dessins de travaux, on relève des changements intéressants. Dans l'établissement des fossés de tirailleurs, par exemple, la tendance est manifeste de les creuser plus profondément et de les rendre plus escarpés. Le fossé pour tirailleur à genou a disparu; celui pour tirailleur debout est devenu plus droit, avec une masse couvrante plus allongée. Pourquoi? L'Instruction va nous le dire.

« Les fossés extérieurs sont aussi *raides* que possible, pour que le tireur soit le plus près possible de la masse couvrante. Les talus visibles à l'ennemi doivent être en *pente douce*, de la même nuance que le terrain avoisinant et se confondre avec lui, afin qu'on ne puisse les distinguer de loin. »

Autre indication de même nature :

« En principe, on fait les parapets *aussi bas que possible*, afin qu'ils ne puissent être reconnus de loin et pour que les tireurs soient abrités par le sol naturel, beaucoup plus résistant que la terre rapportée; ceci a surtout son importance pour le feu de l'artillerie. Il est clair que plus le parapet est bas, plus le fossé doit être profond. »

Reste à savoir comment toutes ces conditions s'accrochent du mouvement que suppose une attaque et de l'emploi des petits outils d'infanterie à manche court.

Mais nous abordons là des questions, et entrons dans des détails qui risqueraient de nous faire sortir du cadre d'une simple chronique. Bornons-nous, en attendant un article plus approfondi, d'esquisser les grandes lignes de l'Instruction.

Elle examine tour à tour les *couverts artificiels* et *l'utilisation des couverts naturels*, s'arrêtant, en ce qui concerne les premiers, à des exigences issues des progrès de l'armement et de la tactique, et qui n'existaient pas en 1892 : emplacements de mitrailleuses, postes d'observation, fossés d'attente, etc. L'étude des masques et simulacres d'ouvrages est aussi une matière nouvelle dans le règlement, et de même l'attention plus sérieuse donnée à l'organisation des points d'appui.

Comme l'Instruction précédente, l'exposé des éléments de la fortification de campagne est suivi d'un chapitre traitant l'application de la fortification de campagne dans la défense et dans l'attaque.

Le titre des *routes et ponts* est nouveau. Enfin les *travaux de campement* sont examinés plus en détail. Quelques données numériques ou pratiques, légendes et signes conventionnels, font l'objet d'un « Appendice » en fin du règlement.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Changements dans le haut commandement. — Les manœuvres de cette année. — Les grandes manœuvres de cavalerie en Hongrie. — Une nouvelle ordonnance sur le service en campagne. — Les Académies militaires. — Les décisions des Délégations au sujet du renforcement de l'armée.

La retraite qu'ont prise les commandants des 4^e, 7^e et 8^e corps et la mort soudaine du général d'infanterie Sprecher de Bernegg, issu d'une vieille famille suisse, et naguère chef du 5^e corps, à Presbourg, ont nécessité une quadruple nomination aux postes laissés vacants.

Au 8^e corps, le feld-maréchal-lieutenant von Tersytyanszky, jusqu'ici commandant de la 14^e division d'infanterie à Presbourg, remplace le général d'artillerie Schreiber. Officier depuis 1877, et âgé de 58 ans il a servi d'abord dans la cavalerie, puis à l'état-major général; il a été à la tête d'une brigade, puis d'une division de cavalerie.

Au 8^e corps, à Prague, le feld-maréchal-lieutenant baron Giesl succède au général d'infanterie baron Koller, qui prend sa retraite après quarante-quatre ans de services. Le nouveau promu est le fils de l'ex-inspecteur de la gendarmerie autrichienne, et le frère aîné de notre ministre à la cour de Cettigné. — Officier de cavalerie, puis colonel à l'état-major général, il a également été officier d'ordonnance et adjudant de l'empereur, brigadier d'infanterie, directeur de l'Académie militaire de Marie-Thérèse à Wiener-Neustadt; enfin il était divisionnaire.

La retraite du général d'artillerie See Franz, à Temeswar, a fait donner le commandement du 7^e corps au feld-maréchal-lieutenant von Meixner. Lieutenant en 1878, ce dernier entra bientôt à l'état-major général; comme professeur à l'Ecole de l'intendance militaire, il publia ses premiers travaux importants. Brigadier, par la suite, puis chef de section au ministère de la Défense nationale, il commanda en dernier lieu la division d'infanterie de Brunn.

Le feld-maréchal-lieutenant von Puhallo a été mis à la tête du 5^e corps; il était auparavant divisionnaire à Cracovie.

Les derniers jours d'octobre vint la nomination d'un nouvel inspecteur d'armée, le général von Brudermann, jusqu'ici inspecteur de la cavalerie, qu'a remplacé dans cette fonction le feld-maréchal-lieutenant comte Huyn.

Le général-major von Stöger-Steiner, qui dirigeait depuis le mois de mai 1910 l'Ecole de tir de Bruck, a passé cet été au commandement de la division d'infanterie de Brunn, laissant sa place au colonel Bartusch.

Durant ses deux ans de passage à ce poste important, le général-major von Stöger a largement contribué à affermir et à étendre la considération dont jouissait, déjà sous ses prédécesseurs, l'Ecole de tir à l'étranger. Son successeur, nommé après une vacance assez longue, a servi sans interruption avec la troupe. Celle-ci accueillera avec une grande satisfaction sa nomination à ce poste ; quant à lui, il trouvera sans aucun doute le moyen de maintenir et de stimuler l'intérêt des officiers pour l'éducation des tireurs, et d'inculquer aux troupes, malgré leur temps de service si court, l'adresse au tir que l'étranger comme le pays lui-même a toujours admirée dans nos compagnies d'instruction à Bruck.

Tout récemment, on a créé deux nouveaux inspectorats généraux ; celui des sapeurs et celui de l'artillerie, service technique.

Dans la livraison d'août¹, la création du poste d'inspecteur des troupes de sapeurs avait déjà été annoncée. Le colonel von Gologorski y a été appelé. Quant au second de ces postes, rendu indispensable par les transformations et développements subis, ces dernières années, tant par l'artillerie de campagne que par celles de montagne et forteresse, il a été confié au général Pucherna, dont les brillants états de service de près de quarante ans ont partiellement été gagnés dans la marine de guerre.

Enfin, la nomination de l'inspecteur de l'artillerie de la honved, bien qu'elle ne soit pas encore un fait accompli, est néanmoins en bonne voie de préparation : on en veut tout au moins voir l'indice dans l'appel, au ministère royal hongrois de la honved, du général-major Karasz, jusqu'ici commandant de la 5^e brigade d'artillerie à Presbourg.

* * *

Les grandes manœuvres dans le sud de la Hongrie (livraison d'août, p. 683) étaient cette année un champ d'épreuve tout indiqué pour les aviateurs. Ils pouvaient y montrer, sur une grande échelle, leurs capacités manœuvrières et la mesure de leur emploi tactique. Ils ont supporté cette épreuve à merveille, et le résultat a dépassé toutes les prévisions, nonobstant le mauvais temps, la forte nébulosité et les courants d'air soufflant parfois en tempête. Ils ont bien mérité l'éloge spécial que leur a décerné, à la

¹ Page 681, 4^{me} alinéa depuis la fin. — Cet alinéa introduit un nouveau chapitre, et devrait en conséquence être séparé de ce qui précède par les trois astérisques habituels.

fin des manœuvres, le directeur de celles-ci, l'archiduc héritier ; l'empereur, vu son grand âge, ne les a en effet pas suivies cette année.

Le thème des manœuvres consistait dans la rencontre de deux corps indépendants dont le gros des forces était supposé se trouver en Hongrie, à l'ouest du Danube. Bien que l'archiduc héritier ait arrêté déjà la manœuvre, le 11 septembre à dix heures du matin, dès que toutes les troupes eurent effectué leur déploiement, et qu'ainsi de plus longues marches, par un temps défavorable et un terrain pénible et mou, aient été évitées aux troupes, celles-ci n'en ont pas moins eu l'occasion de faire preuve d'une grande endurance.

L'archiduc héritier a également pris part, cette année, aux manœuvres qui se sont déroulées dans le Tyrol méridional. Arrivé le 26 août à Trente, il en est reparti avec sa suite pour Riva, transporté par une automobile du corps des automobilistes volontaires.

Le terrain de ces manœuvres est situé entre Tione et Lardaro, au sud du Tyrol. D'après un communiqué de la *Neue freie Presse*, le thème était une attaque combinée à laquelle prirent part 36 bataillons, 3 escadrons, 14 batteries et 2 compagnies de pionniers ; ces troupes étaient largement renforcées par des réservistes et portées à peu près à leur effectif de guerre.

* * *

Immédiatement après les grandes manœuvres de cavalerie de cette année dans la moyenne Galicie, manœuvres auxquelles prirent part les 6^e et 7^e divisions de cavalerie, la fin du mois d'août vit se dérouler en Hongrie des manœuvres, de cavalerie également, de grand style : un corps entier et une division de cavalerie avaient été formés à cette intention.

Tout comme dans les manœuvres de cavalerie françaises de cette année, il ne s'agissait pas là d'opérations de grande envergure, dépendantes les unes des autres et durant plusieurs jours et plusieurs nuits, mais bien de l'exécution de tâches essentiellement de cavalerie, en connexité avec l'activité supposée des corps d'armée marchant au combat ou battant en retraite.

Ces manœuvres furent très riches en enseignements ; les troupes qui y prirent part témoignèrent d'un bel entrain au travail ; une vraie « joie de cavaliers » les animait, et le terrain idéal qui leur était offert, tantôt sablonneux, tantôt en champs interminables, tous fauchés, et en pâturages, en leur permettant de belles carrières par-dessus haies et fossés, les dédommagea largement des petits ennuis du temps plutôt défavorable.

* * *

Le nouveau Règlement de service en campagne, 2^e partie, qu'annonçait déjà notre chronique d'août (p. 683) a paru au milieu du dit mois sous forme de projet.

C'est le chapitre « Exploration et sûreté » qui comporte les changements les plus notables d'avec l'ancien Règlement. Toute cette partie de l'enseignement revêt maintenant un caractère marqué d'offensive. Alors que l'on recommandait auparavant aux organes d'exploration d'éviter tout combat superflu et de se confiner dans leur seule mission, la découverte des projets et de la position de l'ennemi, ces mêmes organes doivent maintenant « attaquer l'ennemi partout où il se trouve », avec ce tempérament toutefois : « pour autant que la tâche entreprise et les conditions le permettent. »

En ce qui a trait à l'exploration à courtes et à grandes distances, on sent qu'on s'est efforcé de remplacer les prescriptions anciennes par des règles concrètes et claires.

Des préceptes spéciaux sont mis à la base de l'exploration en montagne et dans les terrains très cultivés.

Dans le chapitre « Sûreté », des innovations intéressantes étaient attendues ; on escomptait une réforme radicale du système tout entier des avant-postes avec ses sentinelles, ses postes principaux, sa réserve, etc....

Mais le projet a conservé la même physionomie à ce système ; et seule l'Introduction de ce chapitre dit : « Les avant-postes sont indépendants de tout schéma et doivent s'adapter aux besoins. »

Par ailleurs, dans le chapitre des « Marches » notamment, le projet fait bonne justice de certaines appellations surannées ; il supprime la différence naguère établie entre « emplacement de rassemblement » et « emplacement de formation, » il ignore désormais les expressions de « sauvegardes », etc.

Les dispositions relatives au « combat » se réfèrent en très grande partie aux prescriptions du Règlement d'exercice, qu'elles reproduisent même parfois textuellement.

Le dernier et court chapitre XI contient les dispositions les plus importantes des conventions internationales relatives aux blessés et aux malades en temps de guerre.

* * *

La landwehr hongroise — la Chronique du mois d'août, à pagé 680, l'annonçait déjà — va être dotée elle aussi de sa propre artillerie, répartie en 8 brigades (64 canons et obusiers) et en 6 batteries montées, dont la mise sur pied va se faire peu à peu, dès l'année prochaine et jusqu'en 1917.

Les officiers nécessaires à la formation de ces nouvelles unités sont déjà préparés à l'Académie de Budapest, où l'on a constitué, avec la classe de 1912-1913, une subdivision à part ; en été 1915, les premiers officiers d'artillerie de honved seront formés et prêts.

On ne créera plus à l'avenir de nouvelles Ecoles de cadets ; dans l'intérêt même de l'élévation du niveau des aspirants-officiers, on préconise bien davantage, au contraire, la conversion des Ecoles de cadets existantes en

Écoles réales militaires supérieures et en Académies. La landwehr autrichienne a déjà donné le branle dans ce sens ; elle a institué, en lieu et place de l'École des cadets de landwehr de Vienne, une École supérieure militaire et, en outre, une Académie militaire, qui porte le nom de l'empereur.

Ces deux nouvelles institutions sont logées, à Vienne, dans le bâtiment affecté auparavant à l'École des cadets ; elles ne seront d'ailleurs au complet comme élèves qu'en automne 1914.

* * *

Notre précédent ministre de la guerre, le baron Schönaich, avait déjà, au cours de l'année 1910, arrêté avec les deux gouvernements les bases d'un programme financier destiné à assurer l'achèvement et l'application de la nouvelle loi militaire.

Les lecteurs de la *Revue militaire* ont pu lire déjà, dans la Chronique autrichienne du mois d'août (pages 678-679), ce qui concerne cette demande de crédits ; la question est toujours ouverte et n'est pas près de disparaître de l'ordre du jour, bien que, dès son arrivée au ministère de la guerre, le titulaire actuel de celui-ci ait insisté très explicitement, durant la brève session des Délégations à la fin de décembre 1911, sur l'impossibilité qu'il y avait à atermoyer plus longtemps et à remettre à plus tard les dits crédits.

En août dernier, la loi militaire de Bosnie-Herzégovine, sanctionnée par l'empereur, a été publiée et le recrutement des conscrits s'est déjà effectué d'après ses dispositions. Le service militaire est aussi général et obligatoire dans ces provinces, maintenant ; il doit être acquitté personnellement, alors qu'auparavant le remplacement était autorisé. Le contingent prévu pour les cinq premières années ira de 6392 à 7726 hommes ; pour la sixième année et les suivantes, il sera de 7763 recrues.

Lorsque, à la fin du mois de septembre, les Délégations se sont réunies à Vienne pour liquider définitivement la question des crédits provisoires accordés à la fin de 1911 pour le budget commun de 1912, le ministre de la guerre est revenu sur la nécessité absolue et inéluctable de crédits pour le développement de l'armée, et le ministère commun se décida à accorder à l'administration militaire une partie tout au moins des crédits demandés, lesquels atteignent plus de 400 millions. C'est ainsi qu'une somme de 125 millions fut avancée, pour parer aux besoins les plus pressants. Ce crédit a été réparti sur trois années ; la part de cette année a été fixée à 41,6 millions.

La seconde moitié des 250 millions, chiffre auquel s'élève le crédit total accordé, sera touchée dès 1915, et en trois annuités également.

En 1912-1913, 20,2 millions de couronnes iront à l'achat d'obusiers lourds et de campagne et de mortiers lourds (30,5 cm.), de canons et d'obusiers de montagne avec leur approvisionnement en munitions, de trains automobiles,

de voitures-remorques, d'objets d'équipement pour les batteries de mortiers lourds, etc.; d'autre part, 13 1/2 millions seront affectés à des travaux de fortifications, et 7,9 millions à l'aviation.

Pour la marine, enfin, on a demandé 26 millions, répartis sur deux ans, pour activer la construction des dreadnoughts.

La demande de ces divers crédits a été bien accueillie et ceux-ci ont été accordés; les deux Délégations étaient sous l'impression et l'influence de la situation extérieure critique.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Les doctrines militaires françaises en Turquie et le matériel de guerre français dans les armées balkaniques. — Ce que prouvent les victoires auxquelles ont participé ces doctrines et ce matériel. — Optimisme légitime mais peut-être excessif. — La polémique dans l'armée. — L'esprit nouveau et la réaction. — Un ordre du jour considéré comme subversif. — L'amour de l'uniformité et l'esprit d'autoritarisme. — Le devoir d'un chef qui monte en grade. — Le général Maillard et le général Février. — Les qualités d'éducateur de celui-ci et ses erreurs de doctrine. — Une virulente critique de ses idées et leur application aux manœuvres de 1888. — D'où viennent ses insuffisances. — Son absolutisme. — Mutations dans le haut commandement. — Rétablissement de la relève. — Recrutement du haut état-major. — Simplification des écritures. — Journal sincère d'un combattant de 1870. — Un laboratoire d'études morphologiques militaires: services qu'on en attend.

Nous avons suivi les événements d'Orient avec un intérêt passionné. D'abord, parce que leurs conséquences peuvent être considérables. On ne sait quelle perturbation s'ensuivra, et ce qui en résultera. Mais on ne doute pas que perturbation s'ensuive, et qu'il en adviendra quelque chose.

A cet intérêt d'ordre général, s'en ajoutait un d'ordre professionnel, toute guerre étant un enseignement dont il importe essentiellement de tirer profit, — ce qui, d'ailleurs, n'est pas toujours facile.

Mais une circonstance particulière piquait notre curiosité. La guerre turco-balkanique devait mettre l'armée ottomane, instruite par von der Goltz, armée par Mauser et par Krupp, imbue des doctrines militaires allemandes, aux prises avec de petits peuples qui, malgré nos défaites, étaient venus à l'école chez nous, avaient pris nos canons dans nos usines, avaient étudié la stratégie et la tactique auprès de nos maîtres.

On a assisté à l'effondrement de la puissance édifiée par von der Goltz. Cette faillite ne saurait être niée. La presse germanique est la première à la constater. Loin de la dissimuler, elle l'étale et la fait en quelque sorte foisonner.

Elle y met même un peu plus qu'il n'y en a. Elle semble se réjouir de ce qui est arrivé, tant elle en parle avec complaisance, semblable à ces com-

merçants qui s'écrient triomphalement : « Enfin ! Nous avons fait faillite. » Il est vrai que, de leur part, c'est un « truc » pour annoncer qu'ils liquident dans des conditions avantageuses et pour écouler leurs marchandises.

L'arrière-pensée de l'Allemagne semble être aussi intéressée. On dirait que la presse, sans doute aiguillonnée par le gouvernement, veuille pousser la nation à de nouveaux sacrifices en faveur de son armée. Peut-être, après tout, son attitude s'explique-t-elle plus naturellement par un accès de colère qui a suivi la stupeur et le désappointement.

En tout cas, il faut faire la part des circonstances. Il en est d'atténuantes. L'effondrement de la puissance militaire turque ne prouve pas que les méthodes allemandes ne valent rien. Elle signifie que ces méthodes valent moins qu'on ne le supposait. De même le succès des Grecs, des Serbes, des Bulgares, prouvent que notre artillerie et nos doctrines de guerre sont supérieures à ce qu'on se plaisait à en dire et à ce que, dans notre horreur pour le bluff, nous en disions nous-mêmes.

Le même parti pris de réserve nous oblige à affirmer qu'il ne faut pas pousser les conclusions au delà. On a tort de parler de procédés de combat bons ou mauvais, d'outillage bon ou mauvais. La qualité de l'ouvrier compte pour plus que celle de l'instrument. Les Serbes, les Grecs, les Bulgares, les Monténégrins l'ont emporté sur les Turcs par leur ardeur, leur patriotisme, leur volonté de vaincre, plus encore que par leurs institutions, par leur entraînement au service en campagne, leur conception de la conduite des opérations.

Les faits qui viennent de se dérouler doivent confirmer le spectateur partiel et désintéressé dans l'opinion que, si l'armée française se préparait à la guerre avec autant d'assiduité que l'armée allemande, elle lui serait de beaucoup supérieure, malgré son insuffisance numérique. La supériorité tient aux qualités individuelles des citoyens, à leur patriotisme, à leur amour-propre, à leur intelligence active, à leur extraordinaire bonne volonté. Elle tient à ce que nous avons l'esprit curieux et indépendant, grâce à quoi nous échappons aux habitudes routinières, n'ayant pas le culte de la tradition.

Il nous manque quelque chose. Tous les dons que nous avons, on ne se soucie pas de les mettre en œuvre. On n'essaie pas de tirer parti de la fertilité du sol : on laisse trop la nature agir seule. Les Allemands, au contraire, ayant un sol pauvre et ingrat n'en négligent aucune parcelle. Ils mettent en valeur le moindre lopin de leur domaine. Ils en tirent tout ce qu'il peut donner. Et peut-être récoltent-ils moins que nous, qui n'y prenons pas de peine.

Ah ! Si nous nous efforcions de porter notre rendement au maximum, si nous nous acharnions au labeur, si nous savions exploiter les admirables ressources qui abondent chez nous !... Hélas!...

Mais, de ce que nous nous plaignons de cette incurie, il ne faut pas croire que notre situation soit mauvaise. Les événements viennent de prouver avec éclat que cette conclusion n'est pas exacte.

Donc, ne perdons pas courage. Mais ne nous endormons pas non plus dans une quiétude qui serait d'autant plus intempestive que le coup de fouet donné à l'Allemagne va décider celle-ci à de nouveaux efforts.

* * *

J'ai dit, le mois dernier, que la politique reparait de nouveau, et de plus en plus, dans l'armée. En réaction contre ce qui a été fait en faveur des officiers républicains, on les poursuit maintenant, ce qui est d'autant plus étrange (encore qu'explicable, — et, au surplus, je l'ai expliqué) que le ministre de la guerre est un républicain très notoire. Mais son entourage profite de son incompétence professionnelle, de sa méconnaissance des hommes appartenant à l'armée. Il lui présente comme incapables au point de vue militaire les officiers qu'il veut écarter des hauts postes.

Nous avons vu comment il s'y est pris pour évincer du gouvernement militaire de Paris le général auquel cet emploi avait été promis.

Contre deux autres généraux, commandant par intérim des divisions, et qu'il ne voulait pas laisser titulariser dans leur grade, il a procédé d'une façon analogue.

A l'un, on a trouvé moyen de reprocher les dispositions qu'il avait prises aux manœuvres de l'Ouest. Avec l'autre, qui n'y a pas été, et qui donc n'a pu s'y montrer à son désavantage, on se trouvait plus embarrassé. Mais il a eu la malencontreuse idée de rédiger un ordre à sa division pour l'arrivée des recrues, et c'en a été assez pour le perdre. — « Donnez-moi deux lignes d'un homme, et je me charge de le pendre, » disait Laubardemont. Dans un ordre de quelque cinq cents lignes, il n'a pas été difficile d'en trouver une vingtaine dont on a fait grief à celui qui les avait écrites, parce qu'il y disait que l'armée est l'école de la nation.

A la vérité, elle n'est qu'une des écoles de la nation. Mais on ne peut nier que, tous les citoyens passant par la caserne, et y passant à l'âge où d'adulte on devient homme, le régiment contribue puissamment à leur formation... ou à leur déformation. Et, dès lors, il importe de diriger les efforts des instructeurs militaires de façon à ce que, loin de détruire l'œuvre des parents et de l'instituteur, ils la complètent, ils la confirment, en se faisant les éducateurs des recrues. Développer en ceux-ci le patriotisme, le sentiment du devoir, les vertus civiques, ce n'est pas seulement, d'ailleurs, travailler à en faire de bons Français, c'est aussi travailler à en faire de bons soldats, si on admet que les facteurs moraux contribuent à la valeur professionnelle autant que les connaissances techniques.

Mais, de ce que le général Gérard, commandant par intérim la 41^e divi-

sion (Remiremont), a exposé ces idées, on a crié à la démagogie. Et, parce qu'il a parlé dans son ordre d'attachement à la République, on a dit qu'il introduisait la politique à la caserne.

Un communiqué ministériel a remis les choses au point. Il a reconnu la parfaite orthodoxie des principes formulés par le général Gérard, lequel a eu ainsi satisfaction, tandis que ses adversaires, de leur côté, ont obtenu gain de cause, puisqu'il n'a pas obtenu la troisième étoile, à la suite de la campagne de presse menée contre lui.*

Me sera-t-il permis de dire que son ordre m'a paru très répréhensible, quoique parfaitement orthodoxe dans sa teneur, parce qu'il me semble inspiré par un autoritarisme archaïque? Alors qu'on lui reproche d'être trop imbu des idées nouvelles, je vois en lui, sous ses acquisitions récentes, un homme de la vieille école.

Comme ce n'est pas une querelle personnelle que je cherche, mais une question de doctrine que je voudrais élucider, je vais expliquer ma pensée en reprenant le document incriminé.

Rappelant que les capitaines sont libres de diriger en toute indépendance l'éducation et l'instruction de leurs recrues, il ajoute :

« Les résultats qu'ils obtiendront donneront l'expression de leurs qualités d'instructeurs et permettront au commandement de les apprécier à ce point de vue.

» Mais, pour que cette appréciation puisse être portée en toute justice, il est nécessaire que le point de départ soit identique pour toutes les unités... Le travail d'incorporation des jeunes soldats doit donc être fait de manière à établir ce point de départ identique. »

Cette recommandation évoque dans mes souvenirs certain colonel qui, lui aussi, mais pour des raisons différentes, tenait à une répartition uniforme de recrues dans les unités. Il avait laissé au major, chargé de ce travail, le temps nécessaire pour le mener à bien. Quand le major eut fait connaître que le résultat désiré était acquis, une revue du régiment fut ordonnée. Au premier coup d'œil, le perspicace chef de corps vit que les tailles dans les différentes compagnies présentaient des inégalités. Tel capitaine avait à habiller des hommes de stature exceptionnelle; tel autre n'avait que des tailles moyennes, rentrant dans l'échelle des pointures qui devaient se trouver dans son magasin.

Ordre fut donné de recommencer la répartition de manière à faire disparaître cette choquante inégalité. Mais, alors, certaines compagnies comptèrent dans leurs rangs plusieurs bacheliers, d'autres n'en possédant pas un seul. Le recrutement des futurs gradés se serait donc opéré dans des conditions différentes.

Ordre fut donné de recommencer la répartition de manière à faire disparaître cette choquante inégalité.

Cette fois, ce furent les professions que le colonel ne trouva pas unifor-

mément classées. Mais il renonça à poursuivre sa chimère, déclarant qu'on ne le comprenait pas, qu'il n'était pas secondé.

Je conviens qu'il n'en va pas de même lorsqu'on envisage exclusivement les facilités de l'instruction, encore qu'il y ait beaucoup à dire à ce sujet. Mais, en vérité, l'inspecteur, lorsqu'il voit les résultats, ne peut-il tenir compte de ce qu'était la situation initiale? L'effort qu'il a à faire pour se renseigner dépasse-t-il la limite de ses moyens? S'il en était ainsi, comment pourrait-on comparer les deux régiments d'une même brigade, ou deux régiments appartenant à des corps d'armée différents?

Au surplus, ce n'est pas tout à fait à ce procédé que j'en ai. Il peut être bon. Il peut être excellent. Le général Gérard y a recouru quand il était colonel, et il s'en est trouvé bien. Voilà pourquoi il l'impose dans sa division.

Eh! bien, c'est justement cette obligation que je blâme. Puisque, étant colonel, on a pu agir d'une certaine manière, pouvant agir autrement, pourquoi ne pas laisser les colonels libres de l'adopter... ou d'en choisir une autre? Qu'on leur donne des conseils, parfait. Qu'on les guide, qu'on éclaire leur inexpérience, rien de mieux. Mais qu'on leur donne des règles absolues à suivre, des prescriptions formelles et impératives à observer, quand ce n'est pas absolument indispensable, je crois que c'est très regrettable.

On a trop l'habitude, dans notre armée, de conserver dans le grade qu'on occupe les préoccupations du grade qu'on vient de quitter, de continuer à l'étage au-dessus ce qu'on faisait à l'étage en dessous, sans se rendre compte des devoirs différents et nouveaux qu'on assume en s'élevant. Trop de généraux ne sont que des caporaux qui ont troqué leurs galons de laine contre des feuilles de chêne. Trop parlent d'initiative, qui se contentent d'en parler.

Le général Gérard, qui est remarquablement intelligent, alerte d'esprit, devrait échapper à ce défaut. Nul mieux que lui n'est capable de dépouiller le vieil homme et de se faire une mentalité nouvelle, si opposée soit-elle à son tempérament.

Mais, de ce que la « vieille école » subsiste en lui, malgré son aptitude à se faire aux idées nouvelles et alors qu'il les recherche, ces idées nouvelles, au point qu'on lui en fait grief, il est facile de comprendre quelles résistances elles rencontrent au sommet de la hiérarchie, et combien on y reste réfractaire en haut lieu.

* * *

Toute transition est inutile pour passer à une note posthume du général Maillard, note que le général Bonnal vient de publier dans le *Journal des sciences militaires*. Nous allons y voir que le général Février était lui aussi, en dépit de sa grande réputation, fermé aux conceptions stratégiques et tactiques les plus élémentaires. Et nous en verrions bien d'autres si l'éditeur de ce très remarquable document n'avait cru devoir en adoucir ou en supprimer certains passages.

Mais peut-être, avant d'aller plus avant, convient-il de rappeler ce qu'a été le général Maillard, ou même de l'apprendre. Car on connaît mal son rôle ; on ne sait pas bien, en dehors d'un petit cercle, de quelle autorité il mérite de jouir, quelle influence il a exercée chez nous sur l'orientation de l'art militaire.

Cet officier était chef de bataillon à Coulomiers, en 1883, lorsque le commandant de l'Ecole supérieure de guerre demanda au ministre de le nommer adjoint au cours de tactique d'infanterie dans ce haut établissement d'enseignement militaire. Rien ne semblait le désigner pour ce poste. Rien ne l'y avait préparé. Heureusement, comme il l'a souvent répété au général Bonnal, il était « capable de lire un texte ».

Il en lut donc, et de cette lecture sortit un corps de doctrine complet qui se forma dans son esprit et qui se répandit dans notre état-major, grâce à ses leçons magistrales. Devenu titulaire de la chaire de tactique d'infanterie, il développa avec tant de flamme et d'éloquence ses idées (qu'il appliquait assez mal sur le terrain, soit dit en passant), il fit preuve d'un bon sens si communicatif, que sa pensée imprégna profondément les jeunes générations. Son nom est peu connu ; son action a été persistante et durable.

Aussi l'exhumation de sa note est-elle une bonne fortune dont il faut d'autant plus se réjouir qu'il s'y exprime plus librement, ne l'ayant pas destinée à la publicité. Il l'a rédigée le 19 septembre 1888, au lendemain des manœuvres auxquelles il venait d'assister, la semaine précédente. Ces manœuvres avaient été exécutées par le 6^e corps, le célèbre 6^e corps, sous la direction de son chef, le général Février.

Or, à chaque page (et je répète qu'on a atténué la sévérité des critiques), on lit des phrases de ce genre :

« Une telle conception du combat, bonne pour des spectatrices, conduirait au désastre. »

Et, après avoir énuméré huit fautes graves, Maillard s'arrête en disant :

« En voilà assez !

» C'est la négation du feu, la négation de toute participation de l'intelligence à la conduite du combat, un trompe-l'œil, bon à éblouir un ministre civil de la guerre.

» Nous détaillerons plus loin la manœuvre du 12 septembre, où les procédés furent identiques.

» Si l'unité de doctrine est excellente, si l'unité de procédés doit être établie..., c'est à la condition que la *doctrine soit bonne* et que les *procédés soient justes*; autrement, mieux vaut la diversité, car alors l'intelligence chez les uns, le hasard pour les autres, feront *quelquefois* prendre des dispositions à peu près convenables.

» Quelle que soit la qualité des troupes, si elles sont mal engagées, leur valeur ne les sauvera pas de la ruine... *Une bonne direction de combat est donc indispensable*, et le chef, seul, peut la donner. »

Suit une discussion serrée des principes sur lesquels le général Février s'appuie. Ce qu'ils ont de défectueux est mis en pleine lumière. Et ce n'est

pas seulement des erreurs de jugement que relève le professeur de tactique : c'est aussi la grande ignorance des officiers.

Parlant d'une marche en masse qu'il fait exécuter à sa division, — la « division de fer ! » — le général de Boisdemetz dit à Maillard que « c'est une nouveauté. » Une nouveauté, ce procédé qui a été déjà employé sous le premier Empire et dont les Allemands ont fait usage contre nous le matin de Saint-Privat !

La note posthume conclut en ces termes :

« Voilà où nous en sommes dans le plus beau corps d'armée de France, en l'an de grâce 1888 ! Le corps d'armée est excellent, l'esprit général y est parfait ; on n'entend qu'un cri : *Quelles troupes !* On va jusqu'à dire qu'elles valent mieux que celles de Metz et de Frœschwiller... Tant mieux ! Nous applaudissons à ce sentiment de confiance ; mais qu'est-ce que la troupe ? Un instrument qui tire sa valeur de la main qui l'emploie.

« Dans une armée, a dit Napoléon en 1808, un seul homme est tout, le reste n'est rien. »

» Cet homme, c'est le chef.

» Nous n'avons besoin que d'un instrument souple et fort ; le reste, tout le reste, c'est-à-dire les quatre-vingt-dix-neuf centièmes, est l'affaire du chef, et il faut que celui-ci possède la notion juste du combat de demain tel qu'il s'imposera.

» Des quatre journées de manœuvres que nous venons de suivre au 6^e corps, quels enseignements allons-nous tirer ?

» A tout seigneur, tout honneur. On est frappé, tout d'abord, de la haute situation du général Février. Généraux, officiers supérieurs et autres, tous s'inclinent devant lui ; tous l'acceptent pour chef et pour maître ; aucune objection contre ses idées ; pas la moindre discussion des ordres donnés par lui ; respect absolu ; confiance aveugle : tel est le sentiment unanime ; on est fier d'appartenir au 6^e corps d'armée.

» Le général Février doit le prestige qu'il exerce à ses qualités morales, à son passé militaire et à ses études ; mais, surtout, à ce fait qu'il a voulu être et qu'il est *l'éducateur de ses officiers*, qu'il domine par l'ascendant de l'esprit. Il faut entendre les généraux du 6^e corps parler des critiques du général Février : « Quelle clarté !... Quelle sûreté de jugement ! » Il a pris possession de l'esprit de ses généraux, qui, en fait, ne pensent que par lui et n'agissent que pour lui.

» Des ordres ?... Tout le monde peut en donner ; mais, dans la guerre moderne, un ordre est presque toujours réalisé en dehors de la vue du chef, et comment son exécution sera-t-elle conforme à la pensée du chef, sinon par l'*accord préalable* établi, non la veille d'une bataille, mais à la suite d'un long échange d'idées.

» Le général Février y a pleinement réussi ; tous ses subordonnés pensent comme lui, et les manœuvres qu'ils ont faites ont montré *une unité de doctrine et une unité d'exécution* absolument remarquables.

» Après le chef, ... l'instrument. Placé en vedette sur la frontière, le 6^e corps sera le premier... à l'honneur, et il en a conscience. Ses effectifs sont renforcés. Chacun de ses officiers y possède un champ d'action dans lequel il déploie ses facultés. La région, voisine de la frontière, offre un intérêt tout particulier... et se prête à la grande guerre bien mieux que la Vendée, la Bretagne, la Normandie, le Perche, etc.

» Les trois armes manœuvrent ensemble, souvent, d'où résultent entente, émulation et entrain. Les marches se font en ordre, — nous n'avons pas vu un seul traînard. — En somme, c'est notre soldat, brave, dévoué, au souffle généreux, qui fait gagner les batailles.

» Conclusion : *instrument bon et bien façonné.*

» Un chef excellent d'un côté... ; un instrument prêt de l'autre... ; que faut-il de plus ?

» Et, cependant, nous n'hésitons pas à dire que, dans les quatre journées de manœuvres que nous avons suivies, l'attaque eût été battue quatre fois, et la défense trois fois, par un adversaire agissant en vertu de meilleurs principes.

» Que le chef exerce une grande influence, c'est fort bien ; encore faut-il qu'elle soit salutaire. Il importe que le dressage du temps de paix corresponde à la réalité de la guerre, et celle-ci peut se prévoir par la réflexion. Tout ce qui est faux sera impraticable sur le champ de bataille, où, après des pertes énormes, officiers et troupes seront obligés d'improviser et de conformer leur conduite à la *réalité de fer* de la guerre... Mais alors *il sera trop tard.*

» Les fautes de détail commises par les troupes ne sont rien à côté des fautes de commandement, toujours graves et pouvant entraîner les conséquences les plus funestes. »

J'ai mis quelque complaisance à reproduire ce remarquable jugement, parce qu'il émane d'un homme dont la valeur est incontestée, et qu'il s'applique à un autre homme de qui la valeur est aussi incontestée, encore que contestable. A côté de la sévérité du général Maillard, on semble à l'abri de toute accusation d'injustice lorsqu'on s'aventure à insinuer que tout n'est pas pour le mieux et que les généraux actuels ne sont pas irréprochables. Encore ne commettent-ils plus les fautes dont s'est rendu coupable le général Février, ce qui n'empêche pas que celui-ci jouisse d'une réputation supérieure à la leur.

Le général Bonnal a expliqué fort bien comment il se fait que cet officier éminent se soit trouvé au-dessous de l'opinion qu'on a de lui. Avant 1870, il avait beaucoup étudié l'art militaire. Malheureusement, il avait commencé par le commencement, et, suivant l'ordre chronologique, il n'en était qu'aux campagnes de Frédéric-le-Grand lorsque la guerre éclata.

« Son esprit n'avait donc pu évoluer de l'ordre linéaire à l'ordre profond, celui-ci caractérisant la tactique des généraux français de la fin du XVIII^e et du commencement du XIX^e siècle. »

Aussi lorsque, en 1883, il fut désigné pour présider la commission chargée de reviser le règlement de 1875 sur les manœuvres de l'infanterie, en fit-il adopter un nouveau texte, celui du 29 juin 1884, qui « constitue, dans son ensemble, un retour offensif de l'*esprit linéaire* contemporain de la guerre de Sept-Ans », esprit qui se résume, ajoute le général Bonnal, « dans le mot *absolutisme*, visant à obtenir la simultanéité d'exécution. »

« D'ailleurs, dit encore l'éminent collaborateur de Maillard, les généraux français de la période comprise entre 1815 et 1895, qui embrasse quarantevingts années, ont été, tous, plus ou moins imbus de l'esprit linéaire. »

Et il est aisé de voir que la mentalité « absolutiste » survit encore et se manifeste en cette année 1912.

Deux généraux de valeur viennent d'être atteints par la limite d'âge, dont l'un, si nous avons eu la guerre, y aurait acquis, je n'en doute pas, une renommée énorme... ou se serait fait tuer. Je parle du général Bailoud, de qui je ne méconnais pas les défauts ou les insuffisances, mais qui était un soldat admirable et un chef merveilleux.

Il a été remplacé à la tête du 19^e corps (Alger) par le général Moinier, tandis que le 18^e corps (Bordeaux) passait des mains du général Oudard à celles du général Mas-Latrie, qui est cavalier, comme le sont les généraux Sordet (10^e corps, Rennes) et Ferré (5^e corps, Orléans). J'en fais mention, parce qu'on a expliqué la nomination du général Mas-Latrie (qui s'expliquait d'elle-même par la valeur de cet officier), en disant que la cavalerie ne comptait aucun général à la tête de corps d'armée.

Un autre général, d'un haut mérite, un successeur de Maillard à l'Ecole supérieure de guerre, le général Lanrezac, remplace à la tête du 11^e corps (Nantes) le général Zimmer, qui a demandé à être relevé de son commandement, sans que les causes de cette détermination soient bien connues.

* * *

Quelques mesures intéressantes récemment prises par le ministre de la guerre méritent d'être mentionnées, mais sans plus, car leur intérêt est en quelque sorte local et limité à la France. Même ne touchent-elles que peu de personnes.

C'est le cas pour la relève périodique des détachements. Actuellement, en effet, certains corps sont disloqués : ils ont des fractions éparpillées dans des garnisons plus ou moins éloignées du gros du régiment. Leur colonel ne les voit que de loin en loin. Les officiers de la portion principale ne connaissent pas leurs camarades séparés d'eux. En conséquence, il vient d'être décidé que l'absence de ces fractions ne durera pas plus de trois ans. Au bout de ce délai, elles viendront reprendre contact avec le chef de corps et se retremper dans l'esprit de corps.

* * *

D'autre part, le recrutement du haut état-major vient encore une fois d'être modifié. Mais il ne tardera sans doute pas à l'être de nouveau. Alors, à quoi servirait d'insister ?

La paperasserie a été très heureusement simplifiée ; mais le ministre a montré du courage et de la perspicacité en disant qu'il ne fallait pas beaucoup espérer que la rédaction des écritures pût être poussée bien loin, et que, au surplus, les mœurs ont, plus que les règlements, à être améliorées. Il a autorisé et même invité les diverses autorités à déléguer une partie de leur pouvoir aux autorités subordonnées, étant bien entendu que la part correspondante de responsabilité ne serait pas déléguée en même temps, c'est-à-

dire que le supérieur couvrira l'inférieur sur lequel il se sera déchargé d'une fraction de travail.

Le principe est excellent. Reste à savoir ce qu'en sera l'application.

* * *

Lorsqu'il était sous-secrétaire d'Etat à la guerre, M. Chéron a encouragé la création de coopératives de compagnies. Il voulait que chaque unité fit commerce de boissons hygiéniques et de denrées, et qu'elle en appliquât les bénéfices aux soldats. Cette institution parasite a soulevé beaucoup de protestations. M. Millerand s'est décidé, sinon à la supprimer du moins à acheminer vers sa suppression. Ne le regrettons pas.

* * *

Le mois dernier, je disais combien il me semblait regrettable que le capitaine Choppin, en publiant récemment son journal de captivité, ait cru devoir le retoucher. Ah! combien j'eusse préféré avoir l'expression même incorrecte de sa pensée toute fraîche et de ses impressions encore palpitantes.

On comprendra donc que j'aie éprouvé une joie profonde en lisant des notes prises pendant la guerre de 1870 par un sergent du 2^e bataillon des mobiles de la Mayenne. Il les a écrites au jour le jour, avec une sincérité qui paraît parfaite, avec une précision remarquable. (Ce sous-officier était étudiant à Paris au moment de la déclaration de guerre). Il a pris en mai 1871 toutes les précautions nécessaires pour qu'elles fussent publiées au bout de quarante ans, et pas avant. Voilà comment il se fait qu'elles viennent de voir le jour. (*De Laval à Dantzig*, par le sergent Prouteau, chez Sevin fils et Sarrat, à Paris).

Ah! Quelle fortune ce serait si une vingtaine de livres semblables avaient été écrits par des militaires ayant assisté à la campagne dans des corps différents! Comme on serait renseigné sur la mentalité de l'armée! Comme on verrait vivant ce que les histoires nous montrent desséché et raccorni!

Quel dommage que le sergent Prouteau n'ait assisté à aucune action de guerre vraiment importante! La petite affaire de Therminié, la retraite d'Orléans (la fuite, à vrai dire), et c'est tout. Vient ensuite la longue captivité, dont le récit n'est pas le moins intéressant.

Quel dommage, aussi, que la jeunesse du narrateur n'ait pas eu plus de tendance à s'occuper des problèmes de psychologie. Il eût pu apporter sa contribution à cette étude des *Emotions du combattant sur le champ de bataille* qui a paru dans la *Bibliothèque Universelle* de ce mois.

Hélas! Comme le fait remarquer l'auteur de l'article, les militaires (même quand ils appartiennent à la garde nationale mobile) ont peu le goût de l'analyse. Et ce que nous rapporte Prouteau de son « baptême du feu » ne laisse pas d'être superficiel :

« Après un petit temps de frayeur (provoqué par l'éclatement tout voisin d'un obus), nous sommes heureux de nous voir tous debout à nos places. »

« Dieu ! que c'est horrible à regarder, un champ de bataille ! Que de pauvres gars blessés ou allongés sur la terre pour ne plus se relever ! Quelle désolation de tous les côtés, »

« J'ai tant d'émotions que je sens à peine la douleur de mon genou. »

« 1 1/2 heure. Je vois au loin une batterie complète d'artillerie française qui s'avance au galop, imprudemment, sur un monticule, et qui va, tête baissée, se jeter dans un groupe de uhlans cachés dans le bas-fond et se faire prendre comme dans un piège. Nous assistons à ce tragique épisode sans faire un pas pour chercher à délivrer les canonniers et sauver leurs pièces.

» Artilleurs poursuivis et uhlans poursuivants, ne formant plus qu'un groupe de cavaliers, s'avancent au galop sur nos lignes. Un bataillon de nos mobiles, celui de Château-Gontier, qui se trouve le plus rapproché, reçoit le commandement d'armer et de faire feu ; il tue deux artilleurs français qui, serrés de près par les uhlans, accouraient chercher secours et refuge parmi nous. C'est à pleurer de rage !

» Au bruit étourdissant de la décharge, en voyant tous ces cavaliers français et allemands arriver en ouragan vers nous, nos rangs s'ouvrent ; nous reculons d'abord de quelques pas. Puis un vent de frousse insensée, irrésistible, incompréhensible, nous pousse, et soudain, soldats, sergents et officiers, tous, affolés, nous prenons la fuite, pendant près de cinquante mètres. Devant qui fuyons-nous ? Où courons-nous ? Nul n'aurait pu le dire...

» Notre capitaine, le premier, se ressaisit, s'arrête, se retourne, et furieusement nous demande où diable nous allons !... C'est raide ! — Comment, où nous allons ? Mais, vaillant capitaine, avais-je envie de lui répondre, nous vous suivons !!!

» On distingue deux immenses incendies allumés dans le lointain en avant. Le canon tonne toujours ; mais, hélas ! je crois que nous sommes vaincus !... »

Ce récit, soit dit en passant, nous montre une panique commençant sur le champ de bataille, alors que le collaborateur de la *Bibliothèque Universelle* prétend qu'il ne s'en produit presque jamais sous le feu de l'ennemi, et qu'elles prennent naissance, en général, dans les troupes de réserve, les convois, les services de l'arrière. Il est vrai qu'une petite panique qui n'entraîne pas les fuyards à plus de cinquante mètres, ça ne compte pas : c'est une panique de rien du tout. Les vraies, il est impossible de les arrêter elles vont, elles vont, elles vont... jusqu'à la limite des forces humaines.

* * *

Le département de la guerre vient de créer un laboratoire d'études morphologiques militaires, dont voici l'objet, d'après le médecin-major Thooris, appelé à diriger cet établissement.

Jusqu'à présent, la valeur physique des jeunes gens appelés devant le conseil de revision était appréciée exclusivement, d'après des mesures : le choix dépendait de la balance et de la toise. C'était une source d'erreurs continuelle ; aux mesures les meilleures correspondaient souvent les pires

individus, et on s'en apercevait au régiment, dès la première marche, tout de suite et pourtant trop tard.

L'idée que la forme humaine a quelque importance en dehors des dimensions, qu'un homme peut s'expertiser à vue d'œil et que, en sachant le regarder, on peut discerner dès l'abord de quels services il est capable, comme fait du cheval qu'il achète le maquignon qui connaît son métier, cette idée, elle a été émise par un petit médecin de Lyon aussi modeste que savant, le docteur Sigaud.

C'est elle qu'il s'agit de mettre en pratique dans l'armée en l'appliquant aux questions de recrutement. On espère qu'elle pourra y déterminer quelques petits changements et entraîner quelques mesures, d'ailleurs très simples, dont les résultats seront appréciables.

Les médecins viendront au laboratoire pour s'accoutumer à juger les hommes sur la silhouette ; mais cet entraînement de l'œil n'intéresse sans doute pas moins les officiers, parce que la morphologie humaine, sans être une science à vrai dire, a pourtant un objet réel et tangible : il s'agit, en somme, d'une habitude à prendre, d'une intuition à acquérir.

Cette étude doit mener à une sélection plus avantageuse du contingent à incorporer, et elle fournira des données cliniques utiles, qui permettront d'instituer des méthodes d'entraînement rationnel propres à faire rendre aux troupes un peu plus qu'on n'en tire avec les systèmes actuels.

Dès à présent, on peut espérer des résultats immédiats, que le docteur Thooris indique en ces termes :

« Vous savez que l'animal humain est classé selon divers types que chaque individu tend à réaliser respectivement. Or, chacun de ces types est remarquable par une prépondérance biologique particulière où se rattachent naturellement chez chaque individu répondant à ce type des aptitudes qui lui sont propres. D'où, la nécessité, pour l'affectation des recrues, d'attribuer chacune d'elles à l'arme, à la garnison même où la prépondérance morphologique à laquelle cet homme appartient trouvera le milieu le plus favorable.

» Par exemple, si vous mettez un individu du type *respiratoire* dans un bureau, vous le déformez à coup sûr ; envoyez un *cérébral* manœuvrer des canons de rempart, vous l'écroulez immédiatement ; un *digestif-massif*, en apparence fort comme un Turc, envoyé dans un bataillon de chasseurs, est claqué sans rémission : c'était un pur sang ; c'est un déchet. Voyez donc ces deux photographies jumelles : ce sont deux frères, bâtis pareillement, la poitrine large, la ceinture étroite et musclée, l'abdomen creux. Le premier fait des courses : admirez quel développement harmonieux ; le second est employé aux écritures dans une maison de commerce, et, déjà, remarquez ce ventre qui bombe, ces épaules arrondies, ces muscles affaîsés... »

Il est certain que la tentative n'est pas dénuée d'intérêt ; mais la question est de savoir si elle « paiera », si les services que rendra l'institution nouvelle seront en rapport avec ce qu'elle coûtera. En tout cas, l'idée est rationnelle. Elle est séduisante.

CHRONIQUE HOLLANDAISE ¹*(De notre correspondant particulier.)*

L'amélioration de la défense de nos côtes. — Le recrutement et l'instruction des officiers de milice.

Le ministre de la guerre actuel n'a pas voulu maintenir le projet de loi concernant l'amélioration de la défense de nos côtes tel qu'il avait été présenté aux Chambres par son prédécesseur. Ce projet n'avait, d'ailleurs, pas de chance d'être adopté.

Voyons comment le ministre se propose de pourvoir aux besoins les plus nécessaires, car, disons-le tout de suite, les améliorations projetées ne constituent nullement le programme complet de nos desiderata, dont l'exécution, malheureusement, coûterait par trop d'argent.

D'abord, le ministre fait observer que la défense des côtes du côté de terre restera confiée à l'artillerie de forteresse, ou, si voulez, au régiment spécialement désigné pour cette tâche. C'est le statu quo. La patrie peut être tranquille ; le dit régiment saura se tirer d'affaire d'excellente manière ; en vérité, personne ne l'a jamais mis en doute.

Le gouvernement est d'avis qu'il pourrait se présenter telles circonstances qui rendraient problématique l'occupation complète par les seules troupes de marine de toutes les positions de côte fortifiées et des forts cuirassés isolés. A cet égard les idées sont fixées sur la défense de nos colonies, fort étendues, et ce sont les difficultés existant aussi bien du côté de la marine que du côté de l'armée de terre qui forment les motifs principaux invoqués par le gouvernement pour abandonner son projet, c'est à-dire la défense des côtes confiée exclusivement à la marine ; en compensation de ces difficultés on n'a pas été en état d'apporter des avantages réels. Voilà tout.

Espérons que dorénavant cette question, qui a mis en mouvement tant de plumes, soit pour toujours éliminée.

Le premier projet prévoyait environ 50 000 000 francs pour l'amélioration des positions fortifiées et des postes isolés de côte. Dans le nouveau, cette somme est réduite à environ 22 000 000 francs ; c'est dire qu'on se bornera à ce qui est urgent. Le programme ainsi réduit est le suivant :

1° Bâtir un fort cuirassé près de Flessingue.

2° Améliorer le fort isolé de Kijkduin, situé dans les dunes, le long de la mer du Nord, près du Helder.

3° Augmenter le rendement utile de l'armement des forts cuirassés existants, c'est-à-dire au Hoek van Holland, près d'Ymuiden et au Harssens.

¹ Dans ma chronique d'août il est question d'artillerie « de siège » et de « mineurs ». Bien entendu nous n'avons pas une artillerie de siège proprement dite ; il faut lire : artillerie des forts cuirassés (pantserfort-artillerie). Sous le nom de « mineurs » il faut entendre les « torpédistes » formant un corps spécial de l'artillerie de forteresse.

Ajoutons que le fort au Hoek van Holland barre l'entrée du bras de mer conduisant à Rotterdam ; que le fort d'Ymuiden empêche d'atteindre Amsterdam du côté de la mer du Nord, tandis que le fort cuirassé au Pampus — situé dans la mer du Sud et n'ayant pas besoin d'un effet de feu augmenté — joue un rôle analogue de l'autre côté du canal sur lequel se trouve notre capitale ; puis, que le fort au Harssens, également situé dans la mer — faisant partie de la position fortifiée du Helder — empêche de s'approcher des établissements maritimes du nord de notre pays et de prendre possession de la rade excellente de l'île de Texel.

On voit que notre gouvernement ne s'est pas soucié, et à bon droit, de l'alarme que le fort projeté de Flessingue a pu répandre à l'étranger, il y a quelques mois, tant dans une partie de la presse que dans quelques Parlements. En vérité, un peuple indépendant doit prendre lui-même tout le soin possible de la défense de son territoire. En ce domaine, il ne peut pas tolérer l'intervention d'aucune nation. Ce principe est absolument juste.

Quoique les améliorations mentionnées se bornent aux plus urgentes et concernent la défense des côtes par l'armée de terre, nous avons toute raison d'être convaincu d'une force de résistance suffisante. En effet, et parallèlement, la puissance active de la marine sera renforcée considérablement par une augmentation du nombre des torpilleurs et des sous-marins.

Les travaux débiteront au commencement de l'année prochaine.

Il va sans dire que le nouveau matériel d'artillerie — canons à tir rapide de plus ou moins gros calibre et en partie semi-automatiques — les projecteurs électriques, les télémètres, les appareils de visée, etc., répondront aux plus hautes exigences. L'armement principal des forts de Flessingue et de Kijkduin sera formé de canons de 28 cm. L/45. Une vive polémique, voire, par moment, furieuse et par trop piquante, s'est élevée au sujet de ces canons, provoquée surtout par quelques écrivains mécontents et du calibre et de la longueur de la bouche à feu qu'ils jugent l'un et l'autre trop petits, et qui ont cru que le soi-disant monopole Krupp si souvent nommé, exerçait une influence défavorable sur le choix des bouches à feu.

Le ministre déclare qu'on ne s'est décidé à adopter le canon de 28 cm. qu'après le plus sérieux examen et une étude approfondie. Il l'affirme, mais cela n'empêche nullement les opinions de différer. En effet, une commission spéciale d'officiers d'artillerie, du génie et de la marine — la catégorie des officiers de troupes, surtout de l'artillerie de côte, n'y était pas représentée, ce qui est fort dommage — a été chargée de visiter les usines principales de matériel de guerre, en premier lieu de canons et cuirassés, afin de pouvoir fournir au ministre les renseignements documentaires indispensables. Et le ministre a promis de faire connaître les prix de toutes les usines prises en considération.

La commission a préféré le canon 28 cm. L/45 à celui de 30,5 ou 32 cm.

d'une plus grande longueur en calibre, non seulement parce que le plus fort calibre est beaucoup plus cher, surtout parce qu'il doit être cuirassé, mais aussi et principalement parce que le fort calibre s'use plus vite, sans que l'avantage d'une plus grande puissance de pénétration contrebalance ces inconvénients.

Je me permets de ne pas être d'accord avec cette conclusion. Les cuirassés les plus modernes — ce sont ceux qui doivent entrer en ligne de compte — sont armés de canons de 30.5 ou de 32 cm. Le canon le plus puissant dont disposent les forteresses ayant un calibre de 28 cm. seulement, l'ennemi sera à même de tirer à une distance si grande, qu'il sera impossible de riposter avec chance de l'atteindre. C'est une grosse faute. Quant à la moindre dureté du plus fort calibre, je ferai remarquer que les exercices n'obligent pas à tirer toujours avec charges de guerre; le nombre de coups qu'on peut tirer avant que le canon s'évase est largement suffisant pour qu'il reste en état de remplir sa mission pendant toute la durée d'une guerre moderne. Puis, quand le canon n'est plus de service, c'est qu'il a mérité de la patrie.

En résumé, je suis de ceux qui regrettent vivement que le gouvernement n'ait pas pu trouver des motifs plausibles pour armer les nouveaux forts du calibre le plus puissant, adopté par les marines étrangères.

Parlant de nos côtes, je ne puis terminer sans avoir fait observer qu'un débarquement de troupes sur la côte de la mer du Nord doit être considéré comme une entreprise stratégique des plus risquée et dangereuse. D'ailleurs, il n'y a que deux ou trois endroits où une telle entreprise aurait quelque chance de réussir. C'est ce qui nous rend possible de concentrer toujours en ces endroits une force d'une importance suffisante pour empêcher une descente.

Puis les eaux navigables donnant accès à la rade ouverte de Texel, mentionnée ci-dessus, sont si capricieuses dans leurs profondeurs, elles sont semées de tant de bancs de sable souvent fort étendus, les courants sont si variables et violents, qu'elles présentent un danger constant, même pour nos marins éprouvés. Si j'ajoute qu'en temps de guerre les ballises et les marques sont toutes enlevées, on devra reconnaître que la nature nous aidera d'une manière extrêmement efficace à défendre notre patrie. La mer, souvent notre ennemie, est en même temps une amie fidèle.

* * *

Afin de compléter ma chronique d'août au sujet de notre nouvelle loi sur la milice, je veux vous faire connaître les premiers principes relatifs au recrutement et à l'instruction révisée des lieutenants de milice dans l'infanterie et dans l'artillerie de forteresse.

Je dois vous rappeler d'abord que le ministre de la guerre a projeté une

réorganisation de l'armée qui modifie notablement l'état actuel des choses. Le nombre des lieutenants de carrière (*Beroepsofficieren*) dans l'infanterie et dans l'artillerie de forteresse est diminué dans une proportion considérable ; par exemple, l'effectif de trois lieutenants par compagnie est réduit à un. Cette mesure donne à penser ! Le ministre se propose de compléter ce corps d'officiers à l'aide des officiers de milice dont il est question plus loin, donc à l'aide d'officiers en congé (*Verlosofficieren*). L'idée du ministre est de pratiquer l'économie tout en favorisant la promotion des lieutenants, qui, il faut le constater avec regret, est d'une lenteur décourageante. Pour le même motif, on prévoit l'augmentation des places de capitaine.

Je rappelle aussi que selon la nouvelle loi de milice, les recrues sont appelées sous les armes en deux groupes, au printemps et en automne : savoir, pour l'infanterie dans les périodes des 16-20 janvier et 1-5 octobre ; pour l'artillerie de forteresse des 1-5 mars et 16-20 novembre. Donc pour ces miliciens, la durée de la première convocation est de 8 1/2 mois, réductible à 6 1/2 mois pour ceux qui bénéficient d'un certificat d'aptitude physique selon des exigences nettement formulées, c'est-à-dire qu'on admet que ces miliciens de 6 1/2 mois sont préparés de telle façon qu'ils seront capables de suivre les exercices des miliciens de 8 1/2 mois, quoique recrutés deux mois plus tard. Enfin les miliciens des deux catégories sont renvoyés dans leurs foyers à la même date.

Les lieutenants de milice sont recrutés exclusivement dans le groupe du printemps. Peuvent être admis au cours, tant théorique que pratique, pour lieutenant de milice le conscrit désigné pour un régiment d'infanterie ou d'artillerie de forteresse, et même le conscrit incorporé dans un de ces régiments s'il se présente dans les quinze jours qui suivent son arrivée sous les drapeaux. Toutefois l'admission n'est définitive que pour le conscrit qui possède un certificat d'aptitude scientifique ; à ce défaut, il subit un examen dont les détails sont réglés par le ministre.

Ce dernier arrête l'effectif des lieutenants de milice. Les inspecteurs de l'infanterie et de l'artillerie déterminent leur répartition aux régiments sous leurs ordres. Un règlement contient les prescriptions à cet effet.

Si le nombre des aspirants est insuffisant, les inspecteurs sont autorisés à appeler d'office le nombre de miliciens nécessaire pour parfaire le chiffre requis. Bien entendu, ces inscrits d'office sont soumis à l'examen comme les autres.

Ces formalités achevées, les aspirants partent en congé jusqu'à l'époque des exercices. Ceux-ci ont lieu aux garnisons et dans les camps désignés par le ministre. Ils permettent aux aspirants d'acquérir successivement les grades de caporal et de sergent ; puis ils passent l'examen d'enseigne. Ceux qui réussissent retournent à leur régiment et là continuent l'instruction pratique. Après quoi, ils peuvent être nommés lieutenants de milice.

Ceux qui n'ont pas réussi peuvent être autorisés à suivre une seconde fois tout ou partie du cours.

Le milicien qui n'a pu arriver au rang d'enseigne, soit par manque d'intelligence, soit par suite de maladie, soit encore faute de la culture, de l'éducation ou, d'une façon générale, des qualités que l'on est en droit de requérir d'un officier, est délié de son engagement. S'il n'a pas encore été promu au grade de sergent, l'occasion lui est fournie d'acquérir ce grade dans son régiment.

Les miliciens qui, à la fin du cours, n'ont pas satisfait aux exigences, ensuite de circonstances dépendant de leur volonté, peuvent être contraints de demeurer ou de revenir sous les drapeaux pendant deux mois au maximum.

A ceux qui ne sont pas en état de répondre à ces exigences, à cause d'une maladie ou d'autres circonstances exceptionnelles, il peut être permis de prolonger la durée de la période préparatoire également pendant deux mois au maximum.

Dans l'un et l'autre cas, ces deux mois de convocation peuvent être accomplis soit pendant l'année courante, soit l'année suivante.

L'enseigne qui, pour une raison quelconque, ne peut pas être promu officier de milice, sera maintenu dans son rang. Si, toutefois, il perd les qualités qu'exige ce rang, il est ramené à celui de sergent.

Les aspirants reçoivent la solde des grades correspondants du cadre de réserve. En outre, à leur nomination, l'enseigne et l'officier de milice reçoivent une indemnité pécuniaire d'équipement.

L'officier de milice reçoit, sous les drapeaux, les mêmes solde et indemnité que les autres officiers de même rang.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La fin de notre guerre d'Afrique avec la Turquie. — Les opérations de Zanzur et de Derna. — Après la guerre.

Notre guerre d'Afrique avec la Turquie vient de se terminer, par le traité de paix signé à Lausanne, le 18 octobre dernier. Ainsi prend fin une grande partie de l'intérêt que cette guerre pouvait susciter dans les milieux militaires, surtout maintenant qu'une lutte autrement importante et grandiose se déchaîne dans les Balkans¹.

¹ Nous sommes certains d'interpréter la pensée de tous les lecteurs de la *Revue militaire suisse* en remerciant notre chroniqueur italien de ses excellentes lettres sur la guerre de Libye. Aussi claires que soucieuses d'impartialité, elles ont constitué un tableau complet, intéressant et très vivant de la campagne. Au nom de nos camarades et abonnés, nous lui en exprimons notre reconnaissance. (Rédaction.)

Mais si la guerre avec la Turquie est terminée, le dernier mot n'est probablement pas dit tout de même, en Libye, où l'hostilité de quelques tribus arabes risque de nous forcer à combattre encore quelque temps, et où notre marche vers l'intérieur nous placera en face de nombreux problèmes militaires ; nous aurons surtout à surmonter les difficultés logistiques, étude particulièrement intéressante et d'une grande importance.

Bien que la paix soit signée, je crois devoir résumer encore, en quelques lignes, les événements des deux derniers mois d'hostilités, au moins pour que soit complète la chronique sommaire de la guerre.

Les mois de septembre et d'octobre virent une reprise générale des mouvements, reprise surtout caractérisée par les opérations pour la conquête de l'oasis de Zanzur et celles pour l'extension de nos positions autour de Derna.

Par la bataille de l'oasis de Zanzur, le 20 septembre, le général Ragni, nouveau commandant du corps d'armée de Tripoli, se proposait non seulement l'occupation de l'oasis, mais aussi celle, pour la défense avancée de ce dernier, des deux positions de Sidi-Bilal et de la colline des 39 hectomètres, sises à l'ouest et au sud de l'oasis.

Les forces disponibles furent divisées en quatre colonnes, chacune d'à peu près une brigade d'infanterie avec mitrailleuses, deux batteries, deux escadrons et des troupes du génie.

Une colonne fut envoyée entre l'oasis et la mer, dirigée sur Sidi-Bilal, une autre vers la partie méridionale de l'oasis, une troisième sur la position des 39 hectomètres ; la quatrième, plus forte que les autres, surtout en troupes légères, bersaglieri, cavalerie, et troupes indigènes, formait la réserve.

La première partie de la bataille se déroula dans la région nord et ouest de l'oasis, pour la conquête de la position de Sidi-Bilal, fortement défendue par l'ennemi. Avec ces troupes de terre, quatre petits navires de guerre concoururent à cette période de l'action par le feu de leur artillerie. Dans l'oasis et au sud on ne rencontra aucune résistance.

Un second moment de la bataille fut déterminé par l'intervention, au sud, d'une très forte colonne ennemie, qui, à quelques kilomètres des positions déjà occupées par nos troupes, s'est partagée en deux détachements ; l'un procéda vers le nord contre la colline des 39 hectomètres, l'autre tourna vers le nord-ouest se dirigeant vers la partie sud de l'oasis que nos troupes avaient occupée sans coup férir.

On eut quelque difficulté à résister à la poussée de ces deux colonnes qui avançaient avec ténacité malgré un feu très violent de nos lignes d'infanterie, des mitrailleuses, de l'artillerie de campagne et même d'une batterie de siège de 149 mm. Poussée sur la colline, celle-ci vit avancer contre elle, jusqu'à très petite distance, des fractions ennemies qui se reformaient tou-

jours, même sous le feu le plus violent. Cette batterie de 149 dut au dernier moment passer au feu à mitraille, circonstance bien rare pour des pièces de gros calibre.

La seconde colonne aussi, qui se dirigea plus à l'ouest, se montra très acharnée. Nous dûmes déployer une ligne de feu considérable et très dense pour l'arrêter un moment, alors qu'elle arrivait à quelque centaine de mètres. Profitant de ce moment d'hésitation nous poussâmes de l'avant avec presque toutes nos réserves, et réussîmes alors à repousser définitivement l'ennemi. Celui-ci fut poursuivi pendant un certain temps par quelques colonnes mobiles, tandis que nos sapeurs tortifiaient en hâte les positions conquises.

La bataille, qui avait commencé à l'aube, se termina à 5 heures après-midi.

Un vent très fort empêcha l'emploi des dirigeables, et permit à peine à un aviateur et à un ballon-cerf-volant de fonctionner pendant un instant.

Les services derrière le front fonctionnèrent avec leur régularité de venue habituelle.

Nos pertes furent d'une centaine d'hommes tant tués que blessés.

Les pertes de l'ennemi, surtout causées par la longue durée du feu d'infanterie et plus encore par l'artillerie, furent beaucoup plus nombreuses.

* * *

Notre position à Derna était considérablement molestée, depuis longtemps, par l'étroit voisinage des troupes ennemies qui, pourvues de quelques bouches à feu, tiraient de temps en temps des obus aux alentours de la ville. C'était un tir fort inoffensif. Plusieurs semaines de ce petit jeu de projectiles tirés à l'aveuglette ne réussirent pas à nous causer ni un mort ni même un blessé. Néanmoins, à la longue, cette situation devenait agaçante et même un tantinet ridicule. Il nous fallait élargir nos positions. Mais nous dûmes attendre d'avoir augmenté nos effectifs à Derna, ceux dont nous disposions étant insuffisants, vu les difficultés d'un terrain tout en ravins et en rochers, et en de nombreuses régions impraticable. Une forte supériorité de troupes était nécessaire. L'opération fut poursuivie en deux reprises. Le premier mouvement eut lieu du 14 au 17 septembre dans le secteur oriental, où notre ligne gagna à peu près 5 km., après une série de combats dont le principal nous procura la conquête d'un point très important, (la casa Aronne). Notre ligne, ainsi élargie de ce côté-là, on dut la fortifier au moyen d'une série de petits forts permanents et de blockhaus, qui exigèrent un travail considérable.

Cela fait, on passa à l'élargissement du secteur occidental. Après quelques opérations préparatoires sur divers points de la côte, près de Derna, débarquement à Bomba et démonstration à Mars-a-Susa. L'action proprement

dite eut lieu les 7, 8 et 9 octobre. Les troupes sous les ordres du général Reisoli avancèrent à l'ouest de Derna occupant la région de Sidi Abdallah sur une profondeur de plus de 8 km. D'abord l'ennemi opposa une faible résistance, mais ensuite il coordonna son action et la rendit plus intensive en la soutenant par le feu de quelques pièces d'artillerie de campagne. A la fin de la journée nos objectifs n'étaient pas moins atteints et on put passer de ce côté-ci également à la construction d'une ligne de points fortifiés.

Nos pertes, dans ces différentes actions autour de Derna, ne dépassèrent pas 200 hommes, tués et blessés.

* * *

La paix trouva notre action en Afrique en pleine reprise, parce que, outre les opérations ci-dessus, une série d'autres, de moindre importance, mais toutes englobant de nombreux effectifs, venaient de se poursuivre sur toute l'étendue du territoire que nous occupons.

La paix a suspendu ces mouvements, et il est probable que jusqu'à la complète évacuation de la Libye par les troupes turques, il se produira un long arrêt.

Après... il est difficile de faire des pronostics. En prévision de l'hostilité de certaines tribus arabes, nous laisserons en Afrique la plus grande partie des troupes qui s'y trouvent et ne ferons rentrer que celles qui deviendront inutiles. Ce retour s'effectuera au fur et à mesure de l'organisation des troupes locales, qui commence à donner quelques bons fruits. Nous avons déjà à Tripoli un gros bataillon d'indigènes (Arabes), fort à peu près d'un millier d'hommes, sans compter les ascaris venus de l'Erythrée. Pour l'instruction et la concentration de ces troupes, nous nous servons avec un grand profit des instructeurs arabes du Yemen, déjà recrutés par nous pour nos troupes d'Erythrée.

En tous cas, la suite de nos opérations en Afrique n'aura plus un grand intérêt pour l'étranger.

En revanche, elles en conserveront un au point de vue des conséquences de la campagne pour notre organisation militaire, conséquences qui seront certainement importantes.

Comme je vous l'ai dit dans une de mes précédentes chroniques, l'expérience de cette guerre exercera dans les milieux militaires une influence plus grande qu'elle n'apparaissait d'abord. Outre une considérable augmentation de nos forces militaires terrestres et maritimes, elle entraînera des changements d'ordre organique et logistique, même probablement des changements dans l'armement, et une orientation différente, à divers égards, de notre système militaire. Pour le moment toutefois, et réserve faite de quelques petites opérations en Afrique, nous jouirons d'un moment de répit. La

guerre a toujours un effet analogue au trouble qui se produit dans une eau courante. Il faut laisser la vase se déposer pour y voir clair de nouveau dans une eau redevenue limpide.

INFORMATIONS

SUISSE

Le service militaire des officiers du service de santé et des étudiants en médecine. — L'organisation militaire de 1907 a entraîné, pour les officiers du service de santé et pour les étudiants en médecine, une notable augmentation de leur service personnel. La conséquence s'en manifeste désagréablement par de fréquentes demandes de dispense. Il y a là une matière à régler coûte que coûte, écrit le médecin en chef dans une brochure dont voici le texte :

* * *

L'examen et l'appréciation des nombreuses demandes de dispense, ainsi que la solution équitable à leur trouver, constituent pour mon service l'une des tâches les plus difficiles et les plus désagréables. Dans ces cas-là, le bureau du médecin en chef doit tout particulièrement tenir compte des conditions suivantes :

1. Sa première tâche est de veiller à ce que toutes les écoles et tous les cours militaires soient pourvus de personnel sanitaire dans la mesure prescrite et en nombre indispensable, principalement en officiers du service de santé. L'accomplissement de cette tâche est d'autant plus difficile que le nombre actuel des officiers du service de santé n'est que juste suffisant. Ainsi, d'après la nouvelle organisation d'armée, le médecin prévu à l'état-major des brigades d'infanterie a dû, pour l'an 1912, être remplacé dans toutes les brigades par un sous-officier candidat en médecine avancé.

2. Le service de santé de l'armée doit veiller à ce que les obligations imposées aux officiers, sous-officiers et soldats du service de santé, obligations imposées par la loi et les ordonnances, soient exigées et accomplies par tous les ressortissants de la troupe sanitaire, d'une manière tout à fait égale et sans distinction de personne.

Sur ce point, il est particulièrement nécessaire de rappeler l'article 10 de l'Organisation militaire de 1907 : « Tout militaire peut être tenu d'accepter un grade, d'accomplir les services que ce grade comporte et de se char-